

Compte rendu succinct de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2013

Le CM s'est réuni sous la présidence de Marc ALLES, Maire. **Etaient présents** : Ms ALLES, CHANCLUD, CRISTOFOLI, GEORGE, ZUMBIEHL, CORDIER, LECACHEUX et Mme DUPONT. **Etaient absents** : Mme LACROIX qui donne pouvoir à M. CORDIER, Mme LEFEVRE et M. MAILLET. **Secrétaire de séance** : M. LECACHEUX. **M. le Maire demande** aux conseillers municipaux leur accord pour rajouter à l'ordre du jour la délibération suivante : Périmètre du terrain pour la station d'épuration de La Bête et supprimer : mise en place de la vidéo protection sur la commune, la sous-préfecture n'ayant pas envoyé de documentation. Le CM accepte. Le compte rendu de la séance du 29 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

Plan Local d'Urbanisme :

Le bureau d'études GILSON est venu présenter l'état d'avancement du dossier. M. GILSON rappelle la procédure et précise que lorsque les études et le projet d'urbanisme sont jugés satisfaisants, une délibération du conseil municipal arrête le projet PLU (probablement en septembre), il est soumis à la consultation des divers services, suivi d'une enquête publique où toutes personnes peut noter ses remarques. Le commissaire enquêteur dispose d'un mois pour rendre son rapport. Le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité pour approuver le PLU. M. GILSON signale que la D.D.T et le PNR ont participé activement aux différentes réunions et apporté une aide précieuse. M. GILSON a présenté aux conseillers les orientations générales et le plan de zonage détaillé hameau après hameau.

DELIBERATIONS acceptées à l'unanimité

26* Tarif de stationnement sur le domaine public suite à autorisation de tournage de film : Suite aux tournages de film récurrents sur la commune Mme DUPONT propose un tarif journalier par véhicule pour le stationnement sur la voie publique et un tarif pour la production d'acte administratif.

27* PNR- Demande de subvention pour la restauration du pavage extérieur autour de l'Eglise : Le PNR propose une aide avec un taux de subvention de 70%, avec un montant maximum de l'aide versée HT de 23 000€. Les travaux s'élèvent à 20292€ HT.

28* Décision Modificative au budget 2013-M14 : Subvention à l'USSA : Au Budget Primitif 2013 une subvention de 552 € avait été allouée à l'USSA soit 12€ versé par personne adhérente, en raison du nombre plus important d'adhérents le montant alloué doit être de 588€.

29* Balayage mécanique : Contrat avec la société ESV (Europe Services Voirie) : Le coût mensuel est de 341.10€ HT, la fréquence des interventions passe de 12 mois à 10.

30* Création d'un caveau provisoire supplémentaire dans le cimetière communal : M. le Maire propose de créer un nouveau caveau provisoire de quatre places.

31* CCPFY : Adhésion à un groupement dans le cadre du marché « Fourniture de papier pour impression et reprographie » : La CCPFY nous propose d'adhérer à ce marché. Les tarifs sont intéressants, le Conseil Municipal nomme à la commission d'Appel d'Offres : M. ALLES titulaire et M. CHANCLUD suppléant.

32* Modification du périmètre du terrain pour la création de la nouvelle station d'épuration située à La Bête : Le conseil municipal avait autorisé l'achat de 1 997 M2 de terrain alors que le projet concernait la filière boues activées. Seule la filière avec zone d'épandage plantée de roseaux est subventionnable à 80% mais nécessite l'acquisition d'une plus grande surface. M. le Maire est autorisé à acheter une superficie totale de 3 974 m2 à 0.50€ le mètre carré, hors taxe, hors droit et hors frais de notaire et à signer tous acte s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES :

Projet de Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des Gens du Voyage : Le Préfet des Yvelines demande un avis sur ce projet en l'absence de délibération l'avis sera considéré comme favorable. Le Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer.

FPIC : (Fond national de Péréquation des recettes fiscales Intercommunales et Communales). La loi de Finances 2013 en modifiant le mode de calcul a fortement augmenté la contribution du territoire de la CCPFY. Dès 2012, la CCPFY a été contributrice pour un montant de 90 765€, elle versera en 2013 : 212 153€ en ne prenant à sa charge que la partie de droit commun. Longvilliers versera en 2013, 6 008€ pour atteindre 20 938 € en 2016 si le calcul ne change pas.

CCPFY : Représentativité : La communauté de communes est administrée par un organe délibérant : Le conseil de Communauté composé de délégués des communes membres. Jusqu'à présent il y avait 2 délégués par commune et 1 délégué supplémentaire par tranche de 5 000 habitants soit 56 membres. Désormais la loi encadre cette représentativité et propose plusieurs répartitions possibles. La CCPFY va délibérer prochainement sur la variante retenue.

La séance est levée à 23H30.